

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
967

1988

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2

1995-11

Amendement 2

**Sécurité des couvertures, coussins
et appareils chauffants souples analogues
pour usage domestique, chauffés
électriquement**

Amendment 2

**Safety of electrically heated blankets,
pads and similar flexible heating
appliances for household use**

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembé Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
61/897/DIS	61/987/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 4

PRÉFACE

Ajouter à la liste des publications de la CEI citées dans la norme à la page 6:

695-2-1: 1991, Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2: Méthodes d'essais – Section 1: Essai au fil incandescent et guide .

695-2-2: 1991, Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2: Méthodes d'essais – Section 2: Essai au brûleur-aiguille

695-2-3: 1984, Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2: Méthodes d'essais – Section 3: Essai de mauvais contact au moyen de fils chauffants

707: 1981, Méthodes d'essai pour évaluer l'inflammabilité des matériaux isolants électriques solides soumis à une source d'allumage

Page 24

7 Marques et indications

7.7 c) Supprimer «résistant au froissement», dans l'amendement 1.

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The text of this amendment is based on the following documents:

DIS	Report on voting
61/897/DIS	61/987/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 5

PREFACE

Add, on page 7, to the list of IEC publications quoted in the standard:

695-2-1: 1991, *Fire hazard testing – Part 2: Test methods – Section 1: Glow-wire test and guidance*

695-2-2: 1991, *Fire hazard testing – Part 2: Test methods – Section 2: Needle-flame test*

695-2-3: 1984, *Fire hazard testing – Part 2: Test methods – Section 3: Bad-connection test with heaters*

707: 1981, *Methods of test for the determination of the flammability of solid electrical insulating materials when exposed to an igniting source*

Page 25

7 Marking

7.7 c) *Delete, in amendment 1, the term "ruck-resistant".*

Page 58

19 Fonctionnement anormal

19.3 Remplacer, à la page 60, le premier alinéa par:

Les couvertures, autres que les couvertures résistant au froissement, sont mises en fonctionnement dans les conditions de dégagement utile de chaleur mais la couverture étant pliée afin d'obtenir un pli en cinq épaisseurs de 100 mm de large à l'endroit le plus défavorable. Le pli est perpendiculaire à la direction des trajets de l'élément chauffant et s'étend sur toute la largeur de la couverture. La couche inférieure de matériau de recouvrement a une épaisseur d'environ 72 mm. Une seule couche de matériau de recouvrement de dimensions 300 mm x 800 mm et d'épaisseur 180 mm environ, est placée sur la couverture pliée, à l'endroit le plus défavorable.

19.9 Ajouter une note à la page 64:

NOTE – Un court-circuit susceptible de se produire en utilisation est un court-circuit qui pourrait se produire au cours des essais de 19.2 à 19.8 et 19.10.

Page 66

21 Résistance mécanique

21.5 Remplacer dans le premier alinéa de l'amendement 1 «ayant une épaisseur de 2,5 d, tel que spécifié à l'annexe C.» par:

ayant une épaisseur d'environ 180 mm.

Page 82

22 Construction

22.17 Supprimer «résistant au froissement,» dans l'amendement 1.

22.22 Ajouter le texte suivant à la page 90:

Les unités de commande comportant un programmeur ne doivent pas commuter automatiquement plus d'une fois par période de 24 h sur une puissance de sortie élevée. Ces unités doivent comporter un indicateur à néon ou un moyen visuel analogue pour indiquer que l'unité est en mode veille.

Page 94

24 Eléments constitutifs

24.1 Ajouter le texte suivant au texte du premier alinéa de la page 96:

Les interrupteurs sont essayés pendant 6 000 cycles de fonctionnement.

Page 59

19 Abnormal operation

19.3 *Replace, on page 61, the first paragraph by:*

Underblankets, other than ruck-resistant blankets, are operated under conditions of adequate heat discharge except that the blanket is folded with a five-thickness fold 100 mm wide at the most unfavourable place. The fold is perpendicular to the direction of the runs of the heating element and across the full width of the blanket. The lower sheet of lagging is approximately 72 mm thick. The upper sheet of lagging material, having dimensions of 300 mm × 800 mm and a thickness of approximately 180 mm in a single layer, is placed on the folded blanket at the most unfavourable place.

19.9 *Add a note on page 65:*

NOTE – A short circuit which could occur in use is one which could occur during the tests of 19.2 to 19.8 and 19.10.

Page 67

21 Mechanical strength

21.5 *Replace, in the first paragraph of amendment 1 "having a thickness of 2,5 d as specified in appendix C." by:*

having a thickness of approximately 180 mm.

Page 83

22 Construction

22.17 *Delete, in amendment 1, "ruck-resistant".*

22.22 *Add the following text on page 91:*

Control units incorporating a programmer shall not automatically switch to the high heat output more than once in a 24 h period. Such control units shall incorporate a neon indicator or similar visual means to indicate when the unit is in the stand-by mode.

Page 95

24 Components

24.1 *Add the following text to the text of the first paragraph on page 97:*

Switches are tested for 6 000 cycles of operation.

Page 98

25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

25.11 Remplacer l'avant-dernier alinéa à la page 108 par:

Pour mesurer le déplacement longitudinal, on fait une marque sur le câble pendant qu'il est soumis à la traction, aussi près que possible du dispositif d'arrêt de traction.

25.14 Remplacer à la page 112 la deuxième note par:

2 Lorsque le câble d'interconnexion est constitué d'un élément chauffant à l'intérieur d'une gaine, les prescriptions concernant la densité de courant et la CEI 227 ne s'appliquent pas.

Page 130

30 Résistance à la chaleur, au feu et aux courants de cheminement

30.2 Remplacer dans l'amendement 1 le texte relatif à l'essai par:

Un échantillon de l'élément chauffant ou du conducteur interne d'au moins 150 mm de long est supporté par une grille inclinée à 45°. La grille est constituée de fils parallèles de 0,6 mm de diamètre, espacés de 20 mm. L'échantillon est perpendiculaire aux fils qui sont horizontaux et est placé à égale distance de deux fils de la grille qui lui sont parallèles. Une seconde grille de dimensions similaires est placée sur l'échantillon de façon telle que ses fils horizontaux soient décalés de 10 mm.

La grille est montée au centre d'un écran métallique dans un emplacement pratiquement sans courant d'air. L'écran est constitué de trois côtés, sa projection est un rectangle ouvert vers l'avant, il a environ 900 mm de haut, 450 mm de large et 300 mm de profondeur et il est fermé sur le dessus.

Un brûleur aiguille, tel que spécifié dans la CEI 695-2-2, est appliqué à l'échantillon et la flamme est maintenue jusqu'à ce que l'enveloppe isolante cesse de brûler.

La longueur de l'élément chauffant ou du conducteur interne endommagée par le feu ne doit pas dépasser 65 mm, mesurés à partir du point où la flamme est appliquée.

Page 138

31 Protection contre la rouille

31.1 Remplacer le premier alinéa des modalités d'essai par:

Les parties à essayer sont dégraissées par immersion dans un agent nettoyant approprié.

Page 99

25 Supply connection and external flexible cords

25.11 *Replace on page 109 the penultimate paragraph by:*

For the measurement of the longitudinal displacement, a mark is made on the cord while it is subjected to the pull, as close as possible to the cord anchorage.

25.14 *Replace on page 113 the second note by:*

- 2 When the interconnection cord consists of a heating element within a sleeve, the requirements related to current density and to IEC 227 do not apply.

Page 131

30 Resistance to heat, fire and tracking

30.2 *Replace in amendment 1 the text of the test by:*

A sample of the heating element or internal wiring at least 150 mm long is supported by a grid which is inclined at 45°. The grid is formed from parallel wires 0,6 mm in diameter and spaced 20 mm apart. The sample is perpendicular to the wires which are positioned horizontally, and is placed midway between two grid wires which are parallel to it. A second grid of similar dimensions is placed on top of the sample so that its horizontal wires are displaced by 10 mm.

The grid is mounted at the centre of a three-sided metal screen in a substantially draught-free location. The screen is approximately 900 mm high, 450 mm wide and 300 mm deep, of rectangular plan with open front and closed top.

A needle flame, as specified in IEC 695-2-2, is applied to the sample and is maintained until the insulation ceases to burn.

The length of the heating element or internal wiring damaged by fire shall not exceed 65 mm, measured from the point where the flame is applied.

Page 139

31 Resistance to rusting

31.1 *Replace the first paragraph of the test specification by:*

All grease is removed from the relevant parts by immersion in an appropriate cleansing agent.

Page 156

Figure 20

Remplacer le diamètre «0,3 mm» de l'électrode en cuivre de droite par «3 mm».

Page 158

Figure 21

Supprimer cette figure.

Page 166

Annexe B

B.19.101 *Supprimer la dernière note, à la page 170.*

Page 180

Annexe C

Supprimer dans l'amendement 1, le texte introduit par le troisième tiret dans l'alinéa traitant de la température du lit d'essai et le texte introduit par le troisième tiret de l'alinéa traitant de l'épaisseur du matériau de recouvrement.
